



## Modifications apportées au contrat de programme

**Date d'aujourd'hui :** 1er juillet 2024

---

### **Qu'est-ce que le contrat de programme SELECT?**

Avant 2023, le contrat de programme SELECT était notre principal contrat de licence qui définissait les paramètres juridiques de l'utilisation de nos logiciels et services par les comptes et ce à quoi ils avaient droit de la part de Bentley. Bien que l'accord s'intitule « Contrat de programme SELECT », il constituait également une condition préalable à d'autres programmes de licence, notamment Enterprise 365 (E365) et Enterprise 365-Secteur public (EPS ou EPS-365). Depuis 2023, le contrat de programme SELECT est devenu l'un des trois accords distincts, applicables à chacun de nos programmes commerciaux (SELECT, Enterprise 365, Enterprise 365-Secteur public). Les comptes signeront donc un accord distinct, autonome, spécifique au programme commercial auquel ils souscrivent.

### **Pourquoi avons-nous modifié le contrat SELECT?**

En plus d'une mise à jour du contenu, nous avons rationalisé le processus contractuel conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et à nos programmes actuels de licences d'entreprise. De plus amples détails sur la modification de la procédure contractuelle sont fournis à la question ci-dessous.

### **Quelles modifications ont-elles été apportées? En quoi cela a-t-il profité à nos comptes?**

**Structure du contrat :** L'accord actuel sur le programme SELECT était une plateforme ou un cadre, avec des annexes qui couvraient des termes ou des domaines spécifiques du programme. La nouvelle structure lancée en 2023 comprend trois accords distincts, applicables à chacun de nos programmes commerciaux (SELECT, Enterprise 365, Enterprise 365-Secteur public). Les comptes acceptent désormais des conditions qui ne concernent que le programme commercial spécifique auquel ils souscrivent. Avec cette structure, les comptes acceptent des conditions pertinentes uniquement au programme commercial spécifique auquel ils souscrivent.

**Mise à jour du contrat :** Avant 2023, la dernière mise à jour du contrat remontait à 2014, il fallait donc l'actualiser. Veuillez vous référer à la version annotée pour obtenir un aperçu détaillé des modifications et de leur justification.



## **Quelles en sont les répercussions? Comment les comptes exécutent-ils les contrats?**

Nous pouvons éviter certaines étapes grâce à ce processus d'exécution rationalisé. Les comptes recevront un document d'offre comprenant une URL. Le compte peut ainsi suivre ce lien et accéder non seulement aux termes du contrat, mais aussi à des notes d'orientation expliquant la nouvelle structure du contrat et les différences entre l'ancien et le nouveau contrat. En adoptant nos conditions générales, les comptes peuvent unilatéralement achever le processus contractuel en renvoyant un document d'offre signé à Bentley. Pour de nombreux comptes, cela devrait accélérer considérablement les transactions (du point de vue des contrats).

## **Les trois contrats portent sur SELECT, Enterprise 365 et Enterprise 365-Secteur public. Qu'en est-il de CSS ?**

CSS ne change pas, mais les conditions générales de CSS sont désormais intégrées dans les contrats SELECT et Enterprise 365. Les droits Enterprise 365 DOIVENT être financés par le biais de CSS, de sorte que ces modalités seront toujours pertinentes pour les abonnements Enterprise 365. Seules certaines offres (par exemple, PWDI) dans le cadre de SELECT nécessitent un financement par le CSS, de sorte que ces modalités ne seront pertinentes pour les souscripteurs que s'ils utilisent des services admissibles au CSS.